

Faimés, le 17 novembre 2022

Madame,
Monsieur,

Conformément à l'article L1122-12 du code de la démocratie locale, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la réunion du Conseil communal qui aura lieu le **lundi 28 novembre 2022** prochain à **20 h 00** à la Maison Communale

ORDRE DU JOUR

Séance Publique,

1. Installation du Conseil communal des enfants
2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
3. Communications administratives
4. CPAS - Modification budgétaire n° 3 - approbation
5. Taxes communales - Taxe additionnelle à l'Impôt des Personnes Physiques 2023 - approbation
6. Taxes communales - Centimes additionnels au Précompte immobilier 2023 - approbation
7. Taxes communales - taxe sur la délivrance de documents administratifs - modification
8. Coût-vérité en matière de déchets - approbation
9. Taxes communales - Règlement-taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices
10. Règlement d'occupation des salles communales - modification - approbation
11. Acquisition de mobilier de bureau - cahier des charges - approbation
12. Plan PIC/PIMACI - approbation
13. AIDE - Assemblée générale - approbation des points à l'ordre du jour
14. ECETIA - Assemblée générale - approbation des points à l'ordre du jour
15. INTRADEL - Assemblée générale - approbation des points à l'ordre du jour
16. IMIO - Assemblée générale - approbation des points à l'ordre du jour
17. ENODIA - Assemblée générale - approbation des points à l'ordre du jour
18. TERRE ET FOYER - Assemblée Générale Extraordinaire - approbation des points à l'ordre du jour

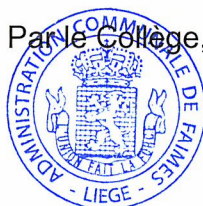
Huis Clos

19. Remplacement Educatrices absentes pour cause de maladie - confirmation
22. Remplacement surveillante scolaire - confirmation

La Directrice générale,

Mme Jacques Véronique

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

M Cartuyvels Etienne